



Société de transport  
de Sherbrooke

## **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

### **TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ**

**LE 11 OCTOBRE 2017**

**À 17 H**

### **PROCÈS-VERBAL 17-08**

---

#### **Sont présents :**

M. Bruno Vachon	Président
Mme Danielle Berthold	Vice-Présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

Mme Ariadne C. Echevers avait motivé son absence.

#### **Étaient aussi présents :**

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Dany Bélanger	Directeur mobilité intelligente et planification
M. Patrick Dobson	Directeur des opérations et de la livraison du service client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

---

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

**RÉSOLUTION 092-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

**- ADOPTÉ -**

---

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2017 -**

**RÉSOLUTION 093-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 septembre 2017.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 septembre 2017 soit et est approuvé.

**- ADOPTÉ -**

---

4. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2017 -**

L'ensemble des points de l'ordre du jour de l'assemblée du 13 septembre dernier concernait des dossiers administratifs qui ont tous été réalisés.

---

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

**RÉSOLUTION 094-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en y ajoutant le sujet suivant :

- Nomination au poste de directeur général de la Société de transport de Sherbrooke.

- ADOPTÉ -

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

### **Madame France Croteau, RUTASM**

Madame Croteau dépose un document et fait lecture de son appréciation du travail du conseil d'administration.

### **Monsieur Jean-Pierre Guay, président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS**

Monsieur Guay déplore qu'il y ait eu des réponses aux médias sur l'entente intervenue dans le cadre de la Loi 15.

Monsieur Guay questionne les orientations sur le plan de transport, la qualité des services offerts en sous-traitance de même que les orientations de la Ville sur le développement économique.

### **Monsieur André Marsan, vice-président, Syndicat des chauffeuses et chauffeurs de la STS**

Monsieur Marsan questionne sur la collaboration entre la Ville et la STS pour assurer la fluidité des autobus avec la synchronisation des feux de circulation.

Monsieur Bruno Vachon informe Monsieur Marsan qu'une étude a été confiée pour analyser l'opportunité d'implanter des mesures préférentielles pour le transport urbain. La STS continuera sa collaboration avec la Ville dans ce dossier.

Monsieur Marsan demande qu'une réflexion soit faite sur la sous-traitance.

---

## **6. RAPPORT DES ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2016 -**

### **RÉSOLUTION 095-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport des activités pour l'année 2016 soit et est déposé et conservé aux archives sous le no A17-22.

- ADOPTÉ -

---

7. **GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN LES 29 OCTOBRE ET 5 NOVEMBRE 2017 POUR LE TRANSPORT URBAIN ET ADAPTÉ – ÉLECTIONS MUNICIPALES -**

**RÉSOLUTION 096-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Société de transport de Sherbrooke accorde à la clientèle la gratuité du transport en commun les 29 octobre et 5 novembre 2017, pour les services de transport urbain et adapté aux personnes handicapées, dans le cadre des élections municipales.

**- ADOPTÉ -**

---

8. **GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN LES 24 ET 31 DÉCEMBRE 2017 POUR LE TRANSPORT URBAIN ET ADAPTÉ ET LES 25 DÉCEMBRE 2017 ET 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ -**

**RÉSOLUTION 097-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Société de transport de Sherbrooke accorde à la clientèle la gratuité du transport en commun les 24 et 31 décembre 2017 pour les services urbain et adapté aux personnes handicapées et les 25 décembre 2017 et 1er janvier 2018 pour le service de transport adapté.

**- ADOPTÉ -**

---

9. **APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE POUR DIVERS ACHATS REGROUPÉS 2018 -**

**RÉSOLUTION 098-17**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque « SOCIÉTÉ » constitue une société de transport en commun exploitant une entreprise de transport en commun de personnes, notamment par autobus, au sens de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (R.L.R.Q., c. S-30.01) (ci-après nommée « Loi »);

**CONSIDÉRANT QUE** chaque « SOCIÉTÉ » est en mesure d'établir dès maintenant certains de ses besoins respectifs et prévisibles pour l'acquisition de divers biens ou services pour l'année 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**un regroupement d'achats constitué de « SOCIÉTÉS » et, le cas échéant, d'autres personnes morales de droit public permet à toute « SOCIÉTÉ » de bénéficier des avantages découlant d'un plus important pouvoir d'achat ainsi que d'une meilleure stratégie et planification du processus d'approvisionnement;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de l'article 89 de la « Loi », chaque « SOCIÉTÉ » peut confier à une autre « SOCIÉTÉ » le mandat d'entreprendre, en son nom et à l'occasion d'un achat regroupé de biens ou de services toutes les démarches et procédures nécessaires afin de conclure les modalités d'une ou de plusieurs ententes;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de l'article 89 de la « Loi », chaque « SOCIÉTÉ » peut, lorsqu'elle projette d'acquérir pour elle-même à l'occasion d'un achat regroupé de biens ou de services, recevoir d'une autre « SOCIÉTÉ », le mandat d'entreprendre, en son nom, toutes les démarches et procédures nécessaires afin de conclure les modalités d'une ou de plusieurs ententes;

**CONSIDÉRANT QUE** des ententes seront conclues au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et viseront l'acquisition de divers biens ou services, et ce, selon les besoins respectifs précisés par chacune des « SOCIÉTÉS » mandantes à la « SOCIÉTÉ » mandatée;

IL EST      RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la convention cadre pour divers achats regroupés 2018 visant à mandater aux termes de l'Annexe 1 chacune des « SOCIÉTÉS » à être soit mandataire, mandante ou non participative et ce, pour chacun des achats regroupés qui y est mentionné, la Société de transport de Sherbrooke s'engageant par ladite convention à respecter, selon le titre qui lui est attribué pour l'achat regroupé concerné, les obligations lui incombant.

Que la directrice générale et secrétaire soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, ladite convention selon des termes et conditions substantiellement conformes au projet final de celle-ci joint à la présente résolution.

Que ladite convention, dûment signée, soit et est conservée aux archives sous le no A17-23.

**- ADOPTÉ -**

---

**10. RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE (STS) POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016 -**

**RÉSOLUTION 099-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément à l'article 11.3.1 b) du règlement numéro 63 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Société de transport de Sherbrooke (STS), le rapport de l'administrateur préparé par Aon Hewitt pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016, soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

---

**11. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBROOKE (CMDS) DU 16 JUIN 2017 -**

**RÉSOLUTION 100-17**

**ATTENDU QU'**il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le compte rendu de la réunion du comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) du 16 juin 2017 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

---

**12. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-043 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE L'AGRANDISSEMENT ET LA MODERNISATION DU GARAGE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 6 000 000 \$ -**

**RÉSOLUTION 101-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'un avis de motion soit et est donné, lors de la présente assemblée, concernant le règlement numéro R-043 décrétant la réalisation de l'agrandissement et la modernisation du garage et un emprunt au montant de 6 000 000 \$.

- ADOPTÉ -

---

13. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-044 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DES MODIFICATIONS DU DÉBARCADÈRE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 500 000 \$**

**RÉSOLUTION 102-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'un avis de motion soit et est donné, lors de la présente assemblée, concernant le règlement numéro R-044 décrétant la réalisation des modifications du débarcadère de l'Université de Sherbrooke et un emprunt au montant de 500 000 \$.

**- ADOPTÉ -**

---

14. **RÈGLEMENT NUMÉRO R-042 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 6 000 000 \$ POUR L'ACHAT DE SIX (6) AUTOBUS HYBRIDES -**

**RÉSOLUTION 103-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-042 décrétant un emprunt au montant de 6 000 000 \$ pour l'achat de six (6) autobus hybrides, conservé aux archives sous le numéro A17-24, soit et est adopté.

Que la secrétaire de la Société soit et est mandatée pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

**- ADOPTÉ -**

---

15. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR « ÉTUDE DE CARACTÉRISATION PAR SECTEUR POUR L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE TRANSPORT À LA DEMANDE » - APPEL D'OFFRES STS-1048 -**

**RÉSOLUTION 104-17**

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Sherbrooke a procédé, le 31 août 2017, à un appel d'offres sur invitation (STS-1048) pour la réalisation d'une « Étude de caractérisation par secteur pour l'implantation d'un système de transport à la demande »;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection a évalué et analysé les offres de services selon un système de pondération et d'évaluation, conformément à l'article 96,1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01) et à la politique de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services adoptée par le conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke par sa résolution numéro 120-16 ainsi qu'au règlement numéro R-003 sur la délégation de pouvoirs;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont obtenu le nombre minimal de points de 70 au pointage intérimaire, à savoir :

- WSP Canada inc.
- CIMA + S.E.N.C.

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection;

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le contrat pour la réalisation d'une « Étude de caractérisation par secteur pour l'implantation d'un système de transport à la demande » soit et est octroyé, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit WSP Canada inc. au prix de quarante-neuf mille quatre cent trente-deux dollars et quarante-sept (49 432,47 \$) plus taxes.

Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A17-25.

**- ADOPTÉ -**

---

**16. CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR « CARCASSES ET RECHAPAGE DE PNEUS D'AUTOBUS » - APPEL D'OFFRES STS-17-09 -**

**RÉSOLUTION 105-17**

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public a été lancé pour obtenir des prix pour l'achat de carcasses et rechapage de pneus d'autobus;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été déposée et a été jugée conforme;

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la soumission conforme de **Rechapage Global inc.** pour l'achat de "**Carcasses et rechapage de pneus d'autobus**" pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020 au prix de quatre cent soixante et onze mille quatre cent vingt-trois dollars et cinquante (471 423,50 \$) plus taxes soit et est approuvée.



Que le rapport du chef de l'approvisionnement soit et est conservé aux archives sous le no A17-26.

**- ADOPTÉ -**

---

**17. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -**

**RÉSOLUTION 106-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de septembre 2017 soit et est déposé sur le bureau.

**- ADOPTÉ -**

---

**18. NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE -**

**RÉSOLUTION 107-17**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur Patrick Dobson soit et est nommé directeur général de la Société de transport de Sherbrooke (STS) à compter du 4 décembre 2017;

Que le président et la secrétaire soient et sont autorisés à signer le contrat d'embauche du directeur général de la STS.

Que ledit contrat d'embauche soit et est conservé aux archives sous le no A17-27.

**- ADOPTÉ -**

---

**MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres du conseil d'administration félicitent M. Patrick Dobson pour sa nomination au poste de directeur général et lui souhaitent bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

**Madame Danielle Berthold**

Madame Berthold déplore les propos de Madame France Croteau et réitère les efforts de la STS pour offrir le meilleur service à la population.

**M. Bruno Vachon**

M. Vachon remercie l'ensemble de la direction pour tout le travail accompli durant le mandat du présent conseil.

---

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 17 h 50.

Sherbrooke (Québec), le 11 octobre 2017.

Le président,

Bruno Vachon

La secrétaire,

Huguette Dallaire